Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 17 Joumada I 1443
21 Décembre 2021

N° 121

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2846**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2847**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2851**
Avis aux créanciers..... **2854**
Convocations
Sociétés anonymes **2856**
Divers
Avis au public..... **2858**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Société Régionale de Transport Jendouba **2859**
Bilan de l'Office de Développement du Nord-Ouest **2863**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation de capital

SOCIETE OPTIMAL RECOUVREMENT SA

Société anonyme

Au capital de 430 000 dinars divisé en 4300 actions de 100 dinars chacune

Siège social : Rue de l'artisanat, charguia2, immeuble Maghrebia, RDC TOUR A Tunis Aéroport

MF : 1432794F/A/M/000

RC : B01246132015

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société OPTIMAL RECOUVREMENT, réunie le 15 novembre 2021, suivant procès-verbal enregistré à la recette des finances du 1er bureau Tunis le 23/11/2021 sous le n°21507469 a décidé une augmentation du capital de la société en numéraire d'un montant de soixante dix mille Dinars (70 000,000 dinars) et ce par la création de sept cent actions (700) de cent (100) dinars chacune.

L'augmentation du capital social de quatre cent trente mille dinars (430 000 dinars) à cinq cent Mille Dinars (500 000 dinars).

Il a été déposé à l'RNE à la date du 26/11/2021 sous le n°AC011802021.

2021R03047SANB2

Homologation de résolutions

Société Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie

Société anonyme

Au capital 19.500 Dinars

Siège social : 32 Bis, Rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine

MF : 000948X/A/M/000

I.U : 0000948X

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire daté du 30 novembre 2021, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 2 décembre 2021 sous le n°21705372, Quittance n°M067043, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 8 décembre 2021 sous le numéro 2021P47006454, les actionnaires ont décidé d'approuver ce qui suit :

1- La tenue tardive de l'A.G.O relative à l'exercice 2020;

2- Les états financiers relatifs à l'exercice 2020 ;

3- L'Affectation de résultat de l'exercice 2020 ;

4- Fixation du montant des jetons de présence de l'année 2020 à allouer aux membres du conseil d'administration;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

2021R03050SANB2

Homologation de résolutions

Société Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie

Société anonyme

Au capital 19.500 Dinars

Siège social : 32 Bis, Rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine

MF : 000948X/A/M/000

I.U : 0000948X

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire daté du 30 novembre 2021, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 2 décembre 2021 sous le n°21705371, Quittance n°M067039, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 8 décembre 2021 sous le numéro 2021 P41361669, les actionnaires ont décidé d'approuver ce qui suit :

1- La tenue tardive de l'A.G.O relative à l'exercice 2019;

2- Les états financiers relatifs à l'exercice 2019 ;

3- L'Affectation de résultat de l'exercice 201 9 ;

4- La ratification de la cooptation des membres du conseil d'administration suivants, pour un mandat de (03) Trois ans à partir de l'exercice 2019, qui prendra fin lors de la tenue de l'AGO des Actionnaires, statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

- Mme Hajer Ben Nejma en tant qu'Administrateur représentant la société STB ;

- Mr Abderrazek Meziane en tant qu'Administrateur représentant la société STB Sécurité et Gardiennage;

- Mme Rajiha Ben Haddej en tant que PDG des Magasins Généraux & Entrepôt Réel de la Tunisie;

- Mme Raoudha Ben Khalifa Aamri en tant qu'Administrateur représentant l'Etat;

- Mr Mourad Zlitni en tant qu'Administrateur représentant l'Etat;

- Mohamed Adel Souissi en tant qu'Administrateur représentant l'Etat;

5- Fixation du montant des jetons de présence de l'année 2019 à allouer aux membres du conseil d'administration;

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

2021R03051SANB2

SOCIETE EXPRESS AIR CARGO

Société anonyme

Capital social : 12406020 DT

Siège social : 21 rue des Entrepreneurs Charguia 2 Tunis

Matricule Fiscal : 1431592S/A/M/000

RC : B03238712015

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 2021 enregistré le 19 janvier 2021 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés bureau Tunis sous le numéro 21700384 quittance numéro 5683 et enregistré au Registre National des Entreprises le 22 juin 2021 il a été décidé ce qui suit :

- Changer l'adresse du siège social à son immeuble sis à l'Aéroport TUNIS CARTHAGE Zone Fret Bâtiment EXPRESS AIR CARGO Tunis et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence

- Changement du mode de gestion en séparant les pouvoirs du Président Du Conseil d'Administration avec le poste de Directeur Général

- Mise à jour des statuts conformément aux dispositions légales.

2021R03055SANB2

Notice

Augmentation du capital

SOCIETE D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE AUTOMOBILE «SAMA»

S.A au capital de 3 500.000 Dinars

RNE : 0644722 H

Siège social : Km7 Route de Sousse - 2033 Mégrine

Les actionnaires de la Société d'Assistance et de Maintenance Automobile SAMA, S.A, sont avisés qu'en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/11/2021, enregistré à la recette des finances Mégrine le 6/12/2021, quittance n°M067406, enregistrement n°21705444, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Ben Arous le 13/12/2021 sous le numéro AC 021922021, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de trois million de dinars (3.000.000 DT) pour le porter de trois million cinq cent mille dinars (3 500.000 DT) à six million cinq cent mille dinars (6.500.000 DT).

Cette augmentation sera en numéraire et ce par la création de 30.000 actions nominatives de 100 dinars chacune, à souscrire en intégralité et à libérer le 1/4 à la souscription.

La libération sera effectuée dans le compte indisponible ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Mégrine sous le numéro 050090000280871230-16.

Délai de souscription est de 21 jours de la date de la parution au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de dit délai.

2021S01396SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital

"SMVDA EL ITIIZAZ III"

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 DT

Siège social : 10, Rue Pyramides - Sfax

Matricule fiscal : 503753H

En vertu :

1) Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 juillet 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 20 août 2021, Quittance n°M004645, Enregistrement n°21504329 et dont un exemplaire a été déposé au greffe du registre national des entreprises de Sfax le 2 septembre 2021, sous le numéro AC081102021.

2) De la déclaration de souscription et de versement en date à Sfax le 7 décembre 2021, enregistrée le même jour à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax, Quittance n°M007112, enregistrement n°12800246 et dont un exemplaire a été déposé au greffe du registre national des entreprises de Sfax le 8 décembre 2021.

Il appert que :

Le capital social de la société «SMVDA EL ITIIZEZ III», a été augmenté en numéraire pour un montant de 2.000.000 Dinars, et ce par la création et l'émission de 200.000 actions de 10 Dinars chacune souscrites et libérées totalement à la souscription.

Ainsi le capital social est fixé à six millions Dinars (6.000.000 D). L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2021X01480SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession des participations

Société El-Oumara

Société à responsabilité limitée

Son capital est de 30 000 dinars

Siège social : 3, rue Al-Najda, Douz

Numéro d'enregistrement commercial B2330242010

Identifiant 1136087G

Société El Oumara annonce qu'au cours de la session tenue le 24/11/2021 et enregistrée à la recette des finances à Kebili le 25/11/2021, n° de quittance M022597 annonce ce qui suit :

1- Mme Khadija bin Ahmed Al Sanawi a émis 1000 actions de sa part dans la société à son associé, M. Mohammed bin Ibrahim Ben Mouhamed selon un acte sous seing privé daté le 24/11/2021 et enregistré à la recette des finances de Kebili le 25/11/2021 n° de quittance M022595.

2- Mme Khadija Ben Ahmed Al-Sanawi a vendu 1 400 actions de sa part dans la Société à M. Mouhamed Ben Abdullah Ben Ahmed Belmabrouk selon un acte sous seing privé daté le 24/11/2021 et enregistré à la recette des finances de Kebili le 25/11/2021 n° de quittance M022594.

3- Il a été convenu de conserver Monsieur Mohamed Benhamed gérant de la société et de nommer Monsieur Mohamed Bel Mabrouk comme directeur financier et Commercial.

La déclaration a été faite au Registre National des Entreprises le 8/12/2021, numéro 21/000023011.

2021R03054SRLB2

Nomination du nouveau gérant

SOCIETE LUNA MARE S.A.R.L

Au capital de 1 000.000 dinars

Siège social : Route de l'Aéroport - Skanes - Monastir

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 30 novembre 2021 enregistré à la recette des finances de Monastir, le 02 décembre 2021, Quittance n° M059655, enregistrement n°21806930 l'unanimité des associés de la société Luna Mare et des héritiers de feu Abdelhamid Sarraj a décidé la nomination de Monsieur Sofiane Sarraj en qualité de gérant de la dite société et ce pour les trois exercices 2021, 2022 et 2023 avec les pouvoirs les plus étendus.

Dépôt RNE : 2021114815 du 6/12/2021.

2021S01394SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous-seing privé signé et enregistré le 8 décembre 2021 à la

recette des finances Borj Louazir n° de quittance M055733 n° d'enregistrement 21203550, monsieur Bilel Hitti a vendu à monsieur Mohamed Habib Hannachi la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé au 10 rue docteur Abderrahmane Mami Borj Louazir Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du vendeur Bilel Hitti dans le local situé au 10 rue docteur Abderrahmane Mami Borj Louazir Ariana.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 15/12/2021.

2021T01214FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé en date de 02/12/2021 enregistré à la recette des finances de rue el Barid Siliana en date du 2/12/2021 quittance M0156606 Walid Ben Youssef el Ouni demeurant à cité Ezouhour Siliana vend et cède la totalité du fonds de commerce - siroter et vente du café - sis à cité artisanal cité Ennour Siliana à Najib Ben Salah Ben Abdessalem demeurant à rue de Bizerte Siliana, la publication a été faite dans le journal «Echourouk» le 11/12/2021 (ip 1021/464). Les oppositions se feront à l'adresse de l'acheteur à son adresse à rue de Bizerte Siliana dans les vingt jours suivant la publication de cette annonce au jort.

2021R03049FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Selon le contrat de don du fonds de commerce rédigé par les deux Maîtres Bakari Imed et Fateh Yahyaoui Huissiers Notaires à Gafsa daté le 3/11/2021 enregistré à la recette des finances de Gafsa le 3/11/2021 Monsieur Abdelbaki Torch, titulaire de C.I.N est 03020969 qui habite à Sidi Boubaker Gafsa a donné le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux concernant la boulangerie qui se trouve à sidi Boubaker Gafsa à monsieur Ettoumi Torch titulaire de C.I.N est 06138006 qui habite à sidi boubaker Gafsa.

Après la publication de ce don au J.O.R.T et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de donneur monsieur Abdelbaki Torch qui habite à Sidi Boubaker Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de don est faite au journal «Echourouk» du 16/11/2021 n°11029.

2021R03065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 20/10/2021 enregistré à la recette des finances Publiques de Midoun le 25/10/2021, numéro 21203555, quittance M052367. La Société CHOUROU AUTO, matricule fiscal 848690 /Y représentée par son gérant Imed Chourou, titulaire de C.I.N n°13/6/1965 délivrée le 24/8/2012 à Tunis, demeurant à Midoun Djerba, a vendu la totalité du fonds de commerce sis au complexe ALFIA n°004 Midoun Djerba et exploité en vente des pièces de rechanges, à Mohamed Khalil Chourou, titulaire de C.I.N n°08645322 délivrée le 17/5/2017 à Tunis, demeurant à Midoun Djerba.

Cette vente est publiée au journal Essabah le 2/12/2021.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur du local au fonds de commerce dans les 20 jours à partir de la date de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

2021R03066FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10/12/2021 enregistré à la recette des finances Menzah 9 le 10/12/2021 sous le n°21204269 Quittance n°82596 la société 3 F COMMUNICATION, SARL sis à 12 Avenue Taher Ben Ammar Manar2 Tunis, son identifiant unique 1419516D a vendu à GOLD TEC+ SARL, sis à 15 Rue 7313 Menzah9 Tunis, son identifiant unique 1627196S, le fonds destiné à l'exercice de vente de téléphones et accessoires, avec ses éléments incorporels sis à 12 Avenue Taher Ben Ammar Manar2 Tunis moyennant cent vingt mille dinars (120.000,000DT).

Toute opposition sur le prix de la vente doit s'effectuer entre les mains du dépositaire du prix de la vente Maître Skander Feki sis au Centre urbain nord tour des bureaux, 3ème étage Bureau 10, Tunis, dans un délai n'excédant pas 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Le même avis a été publié au journal Essabeh de 14/12/2021.

2021R03067FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente du fonds de commerce rédigé par Maître Ben Romdhane Abdelkrime en date du 24/11/2021 enregistré à la recette des fiances Siliana le 24/11/2021sous le numéro 21203186 quittance M015352 Mr Izzeddine Ben Abderahmen Ben Salah Alamri titulaire de la cin n°04509157 en date 01/12/1993 demeurant à cité Jomhouriya Siliana a vendu à Marouen Ben Amor Kharroubi titulaire de la cin n°04597093 en date 28/5/2014 la totalité du fonds de commerce sis au marché municipale de Siliana sous le nom Kassab.

Les oppositions seront dans un délai de 20 jours dés la date de publication de cette annonce au jort au bureau de l'avocat Abdelkarim Ben Romdhane sis au 136 Avenue de La Liberté 3ème étage Tunis.

A été publié aux journaux Quotidien et Achourouk le 27/11/2021.

2021R03068FCCC2

Acte de cession des parts d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 10/12/2020, enregistré à la recette des finances Haffouz en date du 11/12/2020, quittance M013643 enregistrement n°20201229, Ibrahim Ben Hedi Ben ibrahim Knaissi, titulaire de la CIN n°02059425, a cédé tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné café 1ère catégorie à la boutique municipale, (article 57) situé à avenue El Ahd eljadid Haffouz, à Hamza Ben Hédi Ben Ibrahim Knaissi, titulaire de la CIN n°02026001.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce est publiée sur le journal le Quotidien le 10/12/2021.

2021S01404FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19/8/2021 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse, numéro de quittance M031536, numéro d'enregistrement 21201603, Monsieur Mabrouk Mrad, Titulaire de la C.I.N n°08435106 demeurant au n°19 rue n°2123 wad gnim, Sousse, a vendu à Madame Samia Ben Ameur, Titulaire de la C.I.N n°07573378 demeurent au n°11 rue Kantaoui Morjan Akouda Sousse, un fonds de commerce destiné pour vente légumes et Fruits et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°34 Rue 20 Mars Sousse.

Toute opposition sera mise auprès de Madame Samia Ben Ameur demeurent au n°11 rue Kantaoui Morjan Akouda Sousse, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" du 18/11/2021.

2021S01405FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 10 décembre 2021 et enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 14/12/2021 sous le numéro 21203777, quittance n°M053455, Mr Ridha Ben Saad Ben Khalifa Lahrache titulaire de la cin n°05085277 dont l'adresse est rue Sahib Ettabaa Khzama ouest Sousse a vendu aux Mrs Mohamed Hsan Ben Mohamed Ben Hsan Elborgi titulaire de la cin n°04110696 dont l'adresse est 02; rue 18 Janvier Jammel Monastir et Youssef Ben Ali Ben Youssef Ben Ahmed titulaire de la cin n°09252730 dont l'adresse est 126; rue echchifa cité Riadh Sousse (à chacun la moitié), tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à rue des palmiers cité Khzama Sousse, exploité dans l'activité de commerce de tous types d'alimentation générale; des épices et variantes salées, moyennant un prix fixé à trente mille dinars (30 mille dinars) dont dix mille dinars (10000 dinars) pour les éléments corporels et vingt mille dinars (20000 dinars) pour les éléments incorporels. Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'avocat qui a rédigé ce contrat maître Toumi Chedly à son bureau sis rue commandant Bejaoui ; immeuble el hefiane ; bloc A; 2ème étage; bureau n°1 Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk du vendredi 17/12/2021.

2021S01406FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette Victor Hugo Sousse le 8/12/2021 (quittance n°M052574 enregistrement n°1203690), Nadia Jadlaoui (Identifiant Unique n°1264246/S), a vendu à Ahmed Jlassi, la totalité de son fonds de commerce appelé "Manai", avec tous ses éléments matériels et moraux, exploité dans l'activité de Superette; sis à 18 Rue Abdjlil Bouraoui Sahloul Sousse.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Hayet Boughattas sise à l'Avenue Yasser Arafet Sahloul Sousse (Tel 98 262 179) et ce dans un délai de 20 jours à partir de cette publication.

L'annonce sera publiée au journal "Achourouk" le 16/12/2021.

2021S01407FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte rédigé signé le 13/11/2021, enregistré à Sfax le 29/11/2021, quittance n°M080920, enregistrement n°21203716 Ammar Saidi vend à Nawel Gasdewi, un fonds de commerce situé à route Saltnia km 12, Sfax. Le prix de la vente a été fixé à 30.000.000 dt.

Les oppositions seront présentées auprès de Ammar Saidi à son adresse Route Saltnia km 12 Sfax, et ce dans les 20 jours qui suivent cette annonce.

Une copie de cette annonce a été publiée au journal «Dar Assabah» le 9/12/2021 P. 13.

2021X01477FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous-seing privé daté le 24/9/2021, signé signature légalisée le 24 et le 26/9/2021, enregistrés à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 29/9/2021 (N°de quittance : 76942, N° d'enregistrement : 21206832) La société LE SPORTIF SARL, Identifiant Unique 1335704/S, dont le siège social est Zaouiet Sousse route Msaken 4081 Sousse, a vendu à la société WAGON STATION en cours de construction dont le siège social est résidence Tej Ezzahra 43 avenue Fattouma Bourguiba la Soukra Arlana, représentée par son gérant Mme Abir Dendena, cin 06380037 la totalité du fonds de commerce d'un magasin ayant comme activité le commerce de détail des équipements sportifs sis à boutique 03 résidence tej ezzahra 43 avenue Fattouma Bourguiba La Soukra Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels sauf le nom commercial.

Les éventuelles oppositions, doivent à peine de nullité être faite dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains du vendeur élisant son domicile à la même adresse du local où est exploité le fonds objet de la vente.

2021403045FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et légalisé le 29/11/2021 enregistré à la recette des finances Borj Louzir Ariana le 3/12/2021 (enregistrement 21203509, quittance M055353) Mr. Ali Ben Souayah a vendu à Mr. Moustafa Tlili la totalité du fonds de commerce (tous commerce sauf café ou cafeteria) situé et exploité dans le local sis à la (rue Chotrana avant) 61 rue cité sportive cité Saha Borj Louzir Ariana 2073.

Toute opposition sera faite à l'adresse de l'acheteur sis au (la rue chotrana avant) 61 rue cité sportive cité Saha Borj Louzir Ariana 2073. Il a été publié au journal Le Quotidien le 16/12/2021.

2021403061FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P du 6 novembre 2021, enregistré à la recette des finances de Borj Louzir en date du 13 décembre 2021 sous le n°21203598 Quittance n°M056351, les héritiers du défunt Mohamed Cherif Mezahi qui sont Mme. Thouraya Mezahi, demeurante au n°19, rue Boulares, Beb Dzira, Tunis et Vve. Martine Michel, demeurante en France ont cédé à Mme. Faiza Bent Mahmoud Aloui, demeurant au terrain de Hamda Slaimi, El Mnihla, Ariana la totalité du fonds de commerce leur appartenant à usage exclusif de commerce de "CAFE", situé dans le local n°15 et n°16, Immeuble n°67, résidence Elyes, Dar Fadhal, la Soukra, Ariana.

Les oppositions doivent être faites dans les 20 jours suivant la parution du présent entre les mains des venderesses au cabinet de maître Nizar Habchi, Avocat à la cour d'appel sis à 35 avenue de Paris, 3éme étage, 1001 Tunis, et ce conformément à l'article 191 du code de commerce.

La présente publication est parue au journal "El Chourouk" du 14 décembre 2021.

2021403062FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 9/12/2021 enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 10/12/2021 Quit M056192 enregistrement 21200584 Mr Safouane Afli a vendu à Mr Aymen Bel Hadef et à Mr Ousama Bel Hadef le fonds de commerce (buvette) avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis route Moustafa Mohsen n°174 Borj Louzir Ariana.

Toutes les oppositions se font entre les mains de Maître Lotfi Sassi Avenue Taieb Mhiri Ariana dans un délai de 20 jours de sa publication dans le journal officiel.

Cet avis a été publié au journal La Presse du 16/12/2021.

2021403063FCCC2

Location gérance libre

Location gérance d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé dont la signature a été légalisée en date du 3 décembre 2021 et enregistrée à la recette des finances de la Goulette en date du 3 décembre 2021, quittance n°M093427, n° d'enregistrement n°21307310, Monsieur Kamel Ben Issa, titulaire de la C.I.N n°00320852 a loué en gérance libre au profit de Monsieur Faycel Ben Rhouma, titulaire de la C.I.N n°05452810, la totalité du fonds de commerce, exploité dans le local situé au n°09 avenue Habib Bourguiba La Goulette Tunis immatriculé au registre commercial auprès du tribunal de première instance de Tunis sous numéro A01118572016.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» en date du 11 décembre 2021.

2021R03048FCCC3

Location gérance libre

En vertu de l'acte S.S.P enregistré à la municipalité d'Ariana le 4-12-2021 et enregistré à la recette de finances Al-Habib Tharner le 6 décembre 2021, sous le numéro 054100 M, le numéro d'enregistrement 21303036, la société GALERIE ALPHA loue à la société Modasquare le fonds de commerce, magasin commercial n°3, rue Charles de Gaulle, Tunis qui est destiné au commerce de toutes activités commerciales, en agence libre, pour une durée d'un an du 10-2021 au 19-10-2022.

La publication a été faite à Alchourouk et le quotidien le 10-12-2021.

2021R03053FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 17 novembre 2021 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 18 novembre 2021 sous la quittance n°M106615 et l'enregistrement n°21305126, Mr Mounir Massoud, titulaire de l'identifiant unique n°(K0271374) a donné en location gérance libre à la Société GAMEVIEW (SUARL) en cours de constitution, le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de Vente de Matériel Informatique sis au local situé à l'avenue Mongi Slim à Hammamet.

Toute opposition sur la vente devra se produire entre les mains de locataire gérant du fonds de commerce à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa et La Presse le 8 décembre 2021.

2021R03064FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 22/11/2021 enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Tozeur en date du 24/11/2021 n° de quittance M29965 n° d'enregistrement 21302592.

La Société l'Atelier et Exposition son identifiant unique n°1630880G son adresse est à rue des nations unies résidence Belhsen Hamrouni villa n°6 Hammamet gouvernorat de Nabeul a loué au profit de Mme Wahida Naouar CIN n°04090249 demeurant à l'avenue Lamine Chebbi la Hbaila Tozeur, la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba Tozeur nommé "L' ATELIER" destiné à la fabrication et la vente des gâteaux et des boissons.

La dite location est consentie et accepté pour la période de trois ans commençant le 22/11/2021 et finissant le 21/11/2024 renouvelable par tacite reconduction sauf qu'un congé ne soit dressé trois mois à l'avance.

La présente annonce a été publiée au deux journaux la Presse et Echourouk du 15/12/2021.

2021403065FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 26/11/2021 à la recette des finances de la Marsa Tunis, (n° de quittance : 100177 et n° d'enregistrement : 21306950, Mr

Noureddine Ben Ali a loué le Fonds de Commerce à Mr Karim Ben Mahmoud qui consiste en un restaurant fast-food dans le local sis au n°2 au rdc du centre commercial de l'immeuble n°15 Marsa Ennassim Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié au quotidien «le Quotidien» du 15/12/2021.

2021403066FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérante libre)

Suivant acte sous seing privé, en date du 04 et 05 novembre 2021, enregistré à la recette des finances rue El Jazira en date du 7/12/2021, sous le numéro enregistrement 21303443, reçu numéro M068628, il appert que Monsieur Ridha Tarhouni, né à Tunis le 01/10/1956, de nationalité tunisienne, titulaire de CIN n°00424750 délivrée le 3/2/2015, a loué en gérante libre la totalité du fonds de commerce sis à la rue sidi Ghrib n°101 Tunis sa surface 17.5 mètres destiné au commerce des produits et services informatiques, à la société «SISEL», SARL, son siège social 04 Avenue Habib Bourguiba La Marsa Plage 2070.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien et elle sera annoncée le 17 décembre 2021.

2021403069FCCC3

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Etude Maître Louati Rim

Avocate prés la cour de cassation

38 Bis Boulevard beb bnet Tunis

Tel/Fax : 71 563 230

Tel Mobile : 98 342 627

Matricule Fiscal : 000/P/A/723926/K

La société financière de recouvrement de créances SOFINREC, société anonyme RC N°B120262001 Tunis, Représentée par son PDG demeurant à Rue de L'île Rhodes immeuble L'ATRIUM - Bureau n°14-les Jardins du Lac Les Berges du Lac II - Tunis propose de mettre en vente à la barre du tribunal de première instance de Kasserine et ce lundi dix septe janvier 2022 (17/01/2022) à 9h du matin la propriété dénommée «Usine Du Savon» objet du titre foncier n°9929 Kasserine, d'une superficie de 1131 m² revenant aux Messieurs Kamel Ben Cherif Ben Ahmed Esghaier Fagraoui, CIN n°02702326 et Madame Khira Bent Elhedi Ben Elhaj Mabrouk Ghodhbania épouse Kamel Fagraoui CIN n°02740390.

C'est un terrain bâti contenant une vaste construction principale basée sur des poutres et un escalier menant à une terrasse et une autre petite construction contenant les toilettes. Le bâtiment était une usine de savon qui ne fonctionne plus actuellement et se situant à Rue Monji Slim, Ezzouhour, Kasserine. Après réduction de 40% la mise à prix est portée à cent treize mille sise cent quatre-vingt-huit dinars (113.688.000 d) outre 3.145.040 d les frais qui ont été déclarés lors de l'audience du 29/11/2021 plus ceux qui seront déclarés le jour de la prochaine audience. L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat et après consignation tiers de la mise à prix ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur de la région. La visite du lieu peut se faire toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Kasserine.

2021T01218VEPA1

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba - Gafsa

Tél : 76 201 003

M.F : 0852940B/P

La créancière poursuivante : La Société Tunisienne de recouvrement des créances, en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B196131999, ayant son siège social à l'avenue Habib Bourguiba n°52, Tunis.

Le débiteur poursuivi : Société montex en la personne de son représentant légal, société anonyme ayant son siège social à l'avenue Ibn Khaldoun (n° de registre de commerce inconnu).

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre : Le bien saisi consiste en la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°92 Gafsa dénommé «montex».

Mise à prix : en vertu de l'ordonnance sur requête, le prix d'immeuble saisi est fixé au montant de 1.156.480.000, plus les honoraires et les frais judiciaires qui seront fixés le jour de l'audience.

Les charges grevant l'immeuble saisi :

- Huit hypothèques au profit de la STB

- Commandement inscrit au profit de la Société Tunisienne de recouvrement des créances

- Contrat de location au profit de Société Alatex

- Contrat de location au profit de Société Haytex.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 10/01/2022 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B : L'immeuble saisi peut être visité et constaté tous les jours de la semaine, et la participation à renchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2021T01219VEPA1

Vente aux enchères publiques immobilière

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D APP 5 Sidi Rezig

Tel : 71 297 117 / 20 898 316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Abderrazek Bousleh), directeur d'une société, résident à l'immeuble Hédi Nouira Manzel Tmim et au n°5 Malek Ibn Anass Menzel Tmim et au n°4 rue des palmiers Menzel Tmim, et au kilomètre 1 rue Menzel Bouzelfa, titulaire de CIN n°03967768

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain objet du titre foncier n°38844 Tunis dénommé «DAR KARIM» situé à Klibia d'une superficie globale de 725 mm qui se situe au bord de la route qui lie la ville de Kelibia au port touristique en face de l'hôtel belle marina, sur lequel est bâtie une vieille maison qui se compose d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 160 mm équipée de tous les éléments nécessaires, le premier étage en cours de construction ne se compose que des murs, l'immeuble est délimité du nord par la maison de Moncef Nafti, de l'est par la maison de Taher Ben Ahmed Hamhoum, de l'ouest rue du port de kelibia et du sud de la maison de Abdel Hamid Hajjem.

Mise à prix : fixée à 905.900.550 d frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le Mercredi 19 janvier 2022 à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Nabeul Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2021R03061VEPA1

Vente aux enchères publiques

Et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tel : 71 297 117 / 20 898 316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies : 1- Mr Abderrazek Bousleh (débiteur principal), directeur d'une société, résident à l'immeuble Hédi Nouira Manzel Tmim et au n°5 Malek Ibn Anass Menzel Tmim, titulaire de la CIN n° 03967768 et 2- Mme Intissar Ounis Ep Bousleh (caution réelle solidaire), gérante de société, résidente au n°5 rue imam Malek Ibn Anass, titulaire de CIN 63224556.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit de 6750/46880 parts indivises du titre foncier n°587971 Nabeul dénommé «THAHBIA» ; c'est une parcelle rectangulaire située à Menzel Horr à Menzel Tmim, une partie du terrain est exploitée dans l'agriculture ou on trouve quelques oliviers, c'est un terrain agricole, non constructible qui se trouve au bord d une route accessible il est délimité par le nord l'est et l'ouest d'un terrain agricole et du sud par la route MC27.

Mise à prix : fixée à (113.371.750) d et ce après réduction de 40% frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le mercredi 19 janvier 2022 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2021R03062VEPA1

Vente aux enchères publiques

Et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tel : 71 297 117/20 898 316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies : 1- Mr Abderrazek Bousleh (débiteur principal), directeur d'une société, résident à l'immeuble Hédi Nouira Manzel Tmim et au n°5 Malek Ibn Anass Menzel Tmim, titulaire de la CIN n° 03967768 et 2- Mme Intissar Ounis Ep Bousleh (caution réelle solidaire), gérante de société, résidente au n°5 rue imam Malek Ibn Anass, titulaire de CIN 63224556.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain objet du titre foncier n°619554 dénomme «MOLK» situé à skalba à Menzel Tmim d'une superficie globale de 3296 mm, le terrain est divise en deux parties : une parcelle d'une superficie de 335 mm qui a été exploitée par l'état pour l'ouverture de la route liant la route n°25 et la route n°45 et une deuxième parcelle, planté par des oliviers et dont 630 mm sont qualifiées comme une région constructible dans la zone UBa3 le reste du terrain n'est pas constructible.

Mise à prix : fixées 150 .444.000 d et ce après réduction de 40% frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le mercredi 19 janvier 2022 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première

Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2021R03063VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Thabet Sami

Avocat c.f n°6278062

Av. Habib Bourguiba Moknine

Tel. / Fax : 73.476.274

Une vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Monastir le mercredi 12/01/2022; à partir de 9h du matin.

La partie poursuivante : Hana Bellazreg Réside Moknine Monastir.

La partie poursuivie : Wafa Bellazreg Réside Moknine Monastir.

Immeuble à vendre :

La totalité de 7 parts de Wafa Bellazreg de la maison traditionnelle sise à rue Bir Zriba Moknine Monastir d'une superficie de 500 m² qui se compose d'un rez-de-chaussée fini; et un étage en état de construction composant 4 chambres à coucher; toilette; salle de bain; il est délimité comme suit : du khebla Ataoui Ayed ; à l'est Rue où existe la porte principale; sud impasse ; l'ouest Gibene Miled.

La mise à prix :

Est fixée à 33.432.292 pour toute les 7 parts; suivant l'expertise de Mr Bou Doghane Kamel date le 24/10/2021.

La visite des lieux :

Aura lieu chaque dimanche entre 13h et 14h ; et pour des amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges où le cabinet de Maître Thabet Sami à l'adresse sus-indiquée.

2021S01402VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Thabet Sami

Avocat c.f n°627806/N

Av. Habib Bourguiba Moknine

Tel. / Fax : 73.476.274

Une vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Monastir le mercredi 12/01/2022; à partir de 9h du matin.

La partie poursuivante : Ibrahim et Raja et Naziha Hdiji, Résident à Moknine Monastir.

La partie poursuivie :

Hana Nouira Réside à Rue de République Teboulba Monastir.

Immeuble à vendre :

La totalité d'un terrain contenant une maison traditionnelle sise à rue de République Teboulba Monastir d'une superficie de 264 m² qui se compose d'un rez-de-chaussée avec garage et un étage qui se compose de 4 chambres à coucher ; toilette; salle de bain; et il est délimité comme suit : du khebla héritiers Amor Bou Chahda ; à l'est Rue de la République où existe la porte principale; sud Héritiers Abdesslem Bou Chahda; l'ouest Nejia Bou Chahda.

La mise à prix :

Est fixée à 184.100.016 pour toute la maison; suivant l'expertise de Mr Hazgui Monji datée le 13/10/2021.

La visite des lieux :

Aura lieu chaque dimanche entre 13h et 14h ; et pour d'amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de Maître Thabet Sami à l'adresse sus-indiquée.

2021S01403VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix initiale de 40 %

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, SA., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

1- Débiteurs saisis : Société Abichou de produits agricoles, Sarl, I.U. 1021267A, RC n°B2064482007, dont le siège est à l'avenue Farhat Hached Tunis.

2) Mouldi Ben Mohamed Taher Abichou, CIN 05070809; gérant d'une société, demeurant à Sangho Zarzis Médenine.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im Marhaba Centre Esc A 5ème étage App. n°16-3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de la propriété dénommée «Abichou» objet du titre foncier n°31599 Médenine, qui consiste en la parcelle n°108 du plan de division de l'Immeuble objet du titre foncier n° .29638 Médenine sise à la délégation Al-Hachem Zarzis Médenine (Zone C). Il s'agit d'une parcelle de terre rectangulaire d'une superficie de 45325 m² dans laquelle il existe 110 grands pieds d'oliviers. Elle est limitée des quatre cotés par des épis suite auxquels la parcelle 71 du coté nord, les parcelles 108 et 102 109 du coté est, les parcelles 102 et 109 et 105 du coté sud, et les parcelles 116 et 56 du coté ouest,

5- Mise à prix : Deux cent onze mille deux cent dinars (211.200,000 D) frais en sus, et ce après la réduction de la mise à prix initiale de 40%. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine sis à route Tataouine Médenine le lundi dix janvier deux mine vingt deux (10/01/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2021X01482VEPA1

Vente aux enchères du bien inscrit sujet du titre foncier n°46213 Médenine

Partie poursuivante : Société d'Investissement COOMMAR en la personne de son représentant légal,

son siège social sis Immeuble COMMAR Rue Habib Bourguiba 1001 Tunis.

Partie saisie : Abdal-Rahman al-Azzabi, sa profession est le travail demeurant 16, rue d'Espagne, Tunis.

L'avocat chargé du suivi de procédures : Maître Mahfoud el-Mezderi l'avocat dont le bureau est 2 rue Al-Maghrab Al-Arabi, Houmt Souk Djerba. Titre inscrit :

Un avertissement en lieu et place d'un esprit exécutif sur tous les biens sujet du titre foncier n°46 213 Médenine est dénommé «Hasna» faite objet d'un préavis endetter par le huissier notaire à Tunis Maître Kamal Nouy le 20/9/2021 selon numération 8178 et a été inscrit par le huissier notaire à Médenine Maître Abdel Salam Al-Mahdi à l'Administration Régionale de la Propriété foncière de Médenine le 11/10/2021 volume Médenine 01 n°7259. Constat de la propriété objet de la saisie arrêt :

La propriété est représentée par le nombre (36) actions de l'immeuble dénommé «Hasnaa» sujet du titre foncier n°46213 Médenine (et ses annexes de la réforme) situé à Riyad délégation de Djerba Houmt Souk gouvernorat de Médenine d'une superficie totale d'un hectare vingt et un are soixante-dix neuf centiares (79SA, 21A, 1H) divisé en (1260 parts) et composé de 02 parcelles numéro de parcelle 272-273 secteur /J du plan privé au titre si contre établi par le Bureau du Mesurage et du Cadastre la parcelle n°272 de superficie (11876 m²) et comprend plusieurs actifs d'oliviers et de palmiers quant à la parcelle numéro 273 de superficie (303 m²) c'est un terrain triangulaire adjacent à la parcelle numéro 272 du côté d'Al-Jawf et bordant la route goudronnée principale reliant Houmt Souk et Riyad via Berkuk.

Et ce titre foncier a été établi en exécution du jugement réquisitionné par le Tribunal foncier greffe de Médenine le 28 novembre 2012 selon la demande d'inscription obligatoire n°10560 déposée le 26/4/2010.

Les Hypothèques inscrites sur le titre foncier :

Il n'y a aucune hypothèque inscrite sur le titre foncier n°46213 Médenine.

Mise à prix : vingt-quatre mille trois cent cinquante-huit dinars et 320 millièmes (24.358, 320) selon le rapport d'essai en exécution de l'autorisation numéro 156612 complété par l'expert, M. Youssef Amer.

Date et lieu de vente : salle des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Médenine sis au Palais de Justice Rue du 2 mai 1966 Médenine lundi matin le 17 janvier deux mille vingt -deux (17/01/2022) à neuf heures du matin et au-delà.

Conditions de visite de l'immeuble : Pour plus d'instructions, vous pouvez contacter le service civil du tribunal de première instance de Médenine où le cahier des charges a été déposé et au bureau du professeur Mahfouz Al-Mezdari, l'avocat en charge du suivi situé au 2 rue Grand Maghreb, Houmt Souk Djerba Tél : 75 651 790, et la propriété peut être visitée tous les jours pendant les heures de travail administratif.

2021403064VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution de deniers

Mr le greffier de la chambre de distribution des deniers au tribunal de première instance de l'Ariana annonce que la somme de 110.000,000 Dinars objet de la consignation à la caisse des dépôts au trésor public en date du 29.7.2021 suivant reçu n°M006331 faite par l'intermédiaire de l'avocat Me Med Slim Bouderbala pour le compte de la Tunisian Saudi Bank «TSB» contre la Sté d'emballage métallique de Zaghouan, Atef Ben Hassine et Saloua Ben Sey fait l'objet d'une affaire de distribution de deniers inscrite sous le n°264.

Suite à ce qui précède, tout créancier potentiel devra produire ses titres de créances au greffe du tribunal concerné dans un délai ne dépassant pas les 30 jours à partir de la date de l'insertion de cet avis sous peine de forclusion. L'article 468 du CPCC dispose : «dans les 30 jours de la publication au JORT de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférences de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux articles précédents».

2021T01213VEPA2

Faillite de la société G.C.S

«GLOBAL CONSULTING SERVICES» -SARL

Identifiant unique : 1078254C

N° CNSS : N'est pas connu

Par jugement rendu par le Tribunal de première instance de Nabeul dans l'affaire n°19 Mme Sihem El Euch a été désignée syndic de faillite et Mme Safa Makhlouf a été nommée juge commissaire. Les créanciers de la société sont appelés à communiquer un état récapitulatif de leurs dettes dument signé ainsi que les originaux de leurs pièces justificatives au bureau du syndic de faillite sis à l'Avenue Hédi Nouira Ennasr 2 immeuble Primavera II Mezzanine bur MB2 Ariana dans un délai 15 jours à partir de la date de la parution de cette annonce.

2021T01215VEPA2

Redressement Judiciaire N°316/2021

"STE KASAR" - SA

Identifiant unique 1245455T

N° CNSS : 537298-15

En vertu de la décision du tribunal de première instance d'Ariana datée du 15/3/2021, il a été décidé l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de la société "KASAR" - SA et la désignation de l'expert

comptable Mme Sihem ELEUCH chargée du diagnostic, l'élaboration d'un plan de redressement et de l'inventaire des biens de la société. Ainsi, tous les créanciers sont tenus de produire au bureau de Mme S.ELEUCH sis à l'Avenue Hédi Nouira Ennasr 2 immeuble Primavera II Mezzanine bur : MB2 Ariana, tél : 70299411, Fax : 70 850 079, la nature et montant de leurs créances envers cette société accompagné de tout document justificatif et les garanties données, dans un délai d'un mois à partir de la parution de cette annonce au JORT.

2021T01216VEPA2

Redressement Judiciaire N°316/2021

"STE SH PHARMA" - SARL

Identifiant unique 0513628J

N° CNSS : 154673-55

En vertu de la décision du tribunal de première instance d'Ariana datée du 23/02/2021, il a été décidé l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de la société "SB PHARMA" - SARL et la désignation de l'expert comptable Mme Sihem Eleuch chargée du diagnostic, l'élaboration d'un plan de redressement et de l'inventaire des biens de la société. Ainsi, tous les créanciers sont tenus de produire au bureau de Mme S.Eleuch sis à l'Avenue Hédi Nouira Ennasr 2 immeuble Primavera II Mezzanine bur MB2 Ariana, Tél : 70 299 411, Fax : 70 850 079, la nature et montant de leurs créances envers cette société accompagné de tout document justificatif et les garanties données, dans un délai d'un mois à partir de la parution de cette annonce au JORT.

2021T01217VEPA2

Ouverture de procédure de distribution au JORT

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Sousse 2

Le juge chargé des distributions Affaire de Distribution n°116

Par ordonnance rendue par Madame Asma Hichri, juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions prés le tribunal de première Instance de Sousse 2, en date du 11/10/2021, il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant à la société GRAND G CONFECTION qui s'élève à 6000 DT

Et ce suite à la requête en distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», agissant pour le compte de la Caisse Nationale de sécurité Sociale, ayant son domicile à sa succursale de Hammam Sousse, qui a élu domicile au cabinet société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», sis à Rue d'Algérie, Sousse.

Contre :

1- La société GAND G CONFECTION, SARL, sise à rue de la Mecque, Akouda, Sousse (débiteur saisie)

2- Rafika Bent Sadok Kaafar veuve Abdallah Bedoui, demeurant à rue de la Mecque, Akouda, Sousse (adjudicataire)

Et après consignation du produit de vente en vertu reçu de consignation n°M077253, en date du 4/11/2020 qui concerne la consignation de la somme de six mille dinars (6.000,000 DT).

Nous Asma Hichri, juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons la publication de la décision sus mentionnée au JORT et au tableau d'affichage du tribunal pour que les créanciers produisent leurs titres de créance dans les délais prévus par les articles 466 et 468 du CPCC, qui disposent que : tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, dans le délai de trente jours de la parution au journal officiel, de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cet avis a été rédigé et publiée au JORT.

2021S01397VEPA2

Ouverture de procédure de distribution au JORT

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Sousse 2

Le juge chargé des distributions Affaire de Distribution n°117

Par ordonnance rendue par Madame Asma Hichri, juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions prés le tribunal de première Instance de Sousse 2, en date du 11/10/2021, il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant à la Société Papiers et Cartons CPA qui s'élève à 13 246,560 DT

Et ce suite à la requête en distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», agissant pour le compte de la Caisse Nationale de sécurité Sociale, ayant son domicile à sa succursale de Hammam Sousse, qui a élu domicile au cabinet société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», sis à Rue d'Algérie, Sousse.

Contre :

1- La Société Papiers et Cartons CPA, SA, sise à La Zone Industrielle, Akouda, Sousse (débiteur saisie)

2- Saliha Bent Mohamed Ben Fredj Lahmar, demeurant à Ouled Lahmer, Chatt Mariem, Akouda, Sousse (créancier opposant)

Et après consignation du produit de vente en vertu reçu de consignation n°M021141, en date du 23/4/2021 qui concerne la consignation de la somme de Treize mille deux cent quarante six dinars et 560 millimes (13 246,560 DT).

Nous Asma Hichri, juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons la publication de la décision sus mentionnée au JORT et au tableau d'affichage du tribunal pour que les créanciers produisent leurs titres de créance dans les délais prévus par les articles 466 et 468 du CPCC, qui disposent que : tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, dans le délai de trente

jours de la parution au journal officiel, de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cet avis a été rédigé et publiée au JORT.

2021S01398VEPA2

Ouverture de procédure de distribution au JORT

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Sousse 2

Le juge chargé des distributions Affaire de Distribution n°112

Par ordonnance rendue par Madame Asma Hichri, juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions prés le tribunal de première Instance de Sousse 2, en date du 11/10/2021, il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant à la Société BA CONFECTION qui s'élève à 6 330,331 DT

Et ce suite à la requête en distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», agissant pour le compte de la Caisse Nationale de sécurité Sociale, ayant son domicile à sa succursale de Hammam Sousse, qui a élu domicile au cabinet société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», sis à Rue d'Algérie, Sousse.

Contre :

1- La Société BA CONFECTION, SARL, sise à Rue 02 Mars, EL Hay El Jadid, Kalaa Kebira, Sousse (débiteur saisie)

2- Monsieur le receveur du bureau régional des douanes de Sousse, (créancier opposant)

Et après consignation du produit de vente en vertu reçu de consignation n°M036687 en date du 02/8/2017 qui concerne la consignation de la somme de six mille trois cent trente six dinars et 331 millimes (6330,331 DT).

Nous Asma Hichri, juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons la publication de la décision sus mentionnée au JORT et au tableau d'affichage du tribunal pour que les créanciers produisent leurs titres de créance dans les délais prévus par les articles 466 et 468 du CPCC, qui disposent que : tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, dans le délai de trente jours de la parution au journal officiel, de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cet avis a été rédigé et publié au JORT.

2021S01399VEPA2

Avis aux créanciers

Avis de distribution de derniers

République Tunisienne

Ministère, de la Justice Tribunal de 1ère Instance de Monastir

Affaire n°340/21

Selon article 466 et 468 du code du CPCC et par décision du juge de distribution de derniers auprès de 1ère instance de Monastir affaire n°340/21 pour l'ouverture des procédures de distribution des montants des deniers selon degrés et suite à la requête faite par maître Kais Belaid à Monastir et contre la société TERANCE WPC et dont son siège route de Sousse Sahline Monastir.

Et après consignation du montant (94.181.400) à la caisse des dépôts et consignations le 4/06/2021 quittance n°M037776 et selon attestation de dépôt en date du 16/11/2021 sous n°23/2021.

Tout créancier qui envisage de participer à la répartition du montant doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication de cet avis au Jort tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du tribunal à défaut de forclusion.

2021S01400VEPA2

Avis aux créanciers

En date du 7 décembre 2021, le juge commissaire auprès du tribunal de première instance de Sfax 2 a ordonné dans l'affaire n°152 l'ouverture de la procédure de distribution des deniers consignés à la caisse des dépôts et consignations sous le n°M026610 en date du 30/8/2021 s'élevant à un million cinq cent cinquante six trois cent quatre vingt six dinars 393 millimes (1.556386,393 D) suite à la requête déposée par Maître Moez Ayed Zambaa pour le compte de Amen Bank et contre la débitrice Société, Chahrazed de promotion immobilière, Sarl, (Identifiant unique : 0951859M R.C : B2413342006), ayant son siège à rue Jean Jacques Rousseau Im Babylone esc, C 4ème étage, n°7 Montplaisir Tunis, et à route Sokra km 0,5 Im. Chaabane App. M02 Sfax et les autres créanciers déclarés dans la réquisition de consignations.

Ainsi et en application de l'article 468 cpcc : "dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu".

Cet avis est publié en application des articles- 466 et 467 du cpcc.

2021X01481VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

ROYAL DRINKS

Société anonyme

Au capital de 21 250 000 DT

Siège social : Route Oueslatia Ain Soukra 6100 Siliana - Tunisie

Identifiant Unique : 1181267P

Conformément à l'article 39 et suivants des statuts et de la décision n°7 du Conseil d'Administration tenu le 4 novembre 2021, vous êtes priés

d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le mardi 11 Janvier 2022 à 9h au siège social de l'UGFS-NA sis aux Berges du Lac -Tunis 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les deux exercices 2015 et 2016 en dehors des délais règlementaires

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire sur l'exercice 2015

3. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblé générale ordinaire sur l'exercice 2016

4. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2015

5. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016

6. Approbation des conventions réglementées prévues aux articles 200 et 475 du CSC au deux exercices 2015 et 2016.

7. Approbations des Etats financiers des exercices 2015 et 2016

8. Affectation des résultats des deux exercices 2015 et 2016

9. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices 2015 et 2016

10. Fixation des montants de jetons de présence

11. Nomination des administrateurs pour la période allant jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur l'exercice 2019

12. Nomination du commissaire aux comptes pour la période allant jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur l'exercice 2019

13. Pouvoir pour formalités.

2021R03057SANB3

Convocation à la 16ème assemblée générale ordinaire

De la société "STEG International Services"

SA au capital de 50 000 000 DT

Siège social : Les Résidences du Parc, les Jardins de Carthage aux Berges du Lac

Identifiant Unique 0979497B

MF : 979497BAM000

CNSS n° : 00328296-48

Messieurs les actionnaires de la Société "STEG INTERNATIONAL SERVICES" sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 7 Janvier 2022 à 9H au siège de STEG-IS, sis aux Résidences du Parc, les Jardins de Carthage aux Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Point unique : Nomination d'un Co-commissaire aux comptes.

Les documents concernant cette assemblée sont à la disposition des Actionnaires à la nouvelle adresse de STEG-IS sus indiquée et durant le délai légal.

2021R03094SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

CAMAR LOGISTIC

Au capital social : 1 516 000 Dinars

Siège social : Avenue Farhat Hached Immeuble Rouin Ramla Karkenneh Sfax

Identifiant Unique : 1091954F/A/M/000

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'assemblée générale extraordinaire prévue pour le jeudi 30 décembre 2021 à partir de 10 heures au siège social du société STB INVEST immeuble Société Tunisienne de Banque 34 Avenue Hédi Karray Manzah 1004, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du mode et délai de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

2) Approbation d'émission des obligations convertibles en action de valeur 225000TND

3) Diverses questions.

2021X01483SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SIDERALBA MAGHREB SA

S.A au capital social de 1.800.000 euros

Siège social : Parc d'Activités Economiques de Bizerte 7000

Identifiant unique : 1521267/H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «SIDERALBA MAGHREB SA», sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 13 janvier 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

- Questions diverses.

2021403067SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SONEDE INTERNATIONAL

Société anonyme

Au capital social de 1.000.000 dinars

Siège social : Colisée Soula Entrée B - 3ème étage El Manar II 2092 Tunis

Identifiant unique : 1119736 V/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «SONEDE INTERNATIONAL», sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 28 janvier 2022 à 10 heures, au siège de la SONEDE sis à El Manar, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture, examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration relatifs à l'augmentation de capital en numéraire;

- Approbation de l'augmentation de capital en numéraire;

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts;

- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration;

- Questions diverses.

2021403068SANB3

Convocation à l'AGO

Société Immobilière et Touristique

S.I.T

S.A au capital de 90.000 Dinars

Rue Mendès France, n°42 Mahdia

R.C : B198771996

M.F : 0010701E

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière et Touristique "S I T" sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 8 Janvier 2022 à partir de 10 heures du matin au "Siège de l'association de sauvegarde de la médina rue cap Afrique à Bordj Erras à Mahdia" afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election des organes d'administration de la société.

Ridha Zaghouane CIN n°02890517 délivrée le 18/9/2018 à Tunis

Le mandataire judiciaire nommé par ordonnance en référé rendue par Monsieur le président du tribunal de première instance de Mahdia le 21 mars 2012 sous le numéro 260/2012.

2021403072SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Ahlem Ibn Haj Abdallah veuve Néji Guolli, titulaire de la CIN n°02919585 pour le compte du feu Néji Guolli, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/21898 du 8/7/2008 objet du titre foncier n°112197 Sousse sis à Hammam Sousse Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée sous n° 380 le 14/12/2021 par le poste de police de Sahloul Ghrabi.

2021S01401DIVD2

Avis

Monsieur Rochdi Ben Salah Farhat annonce qu'il possède des parts à l'indivise d'une Maison sise entre route de Manzel Chaker et d'Elain km5 Sfax.

Le titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki dans un délai de 30 jours de la parution de cet avis.

2021X01478DIVD2

Avis

Ahmed Kallel déclare qu'il a perdu le titre de son père propriété d'un Terrain à 3700 m² situé à Sfax route Téniour K 4 provenant par acte de partage du 19/9/1964 enregistré 3/9/1967 n°197 par les deux notaires Abderrahmen Elleuche et Mahmoud Drira.

Il veut extraire un autre qui remplace le premier celui qui a une proposition la présente à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 jours. Tél : 24234308.

2021X01479DIVD2

Société Régionale de Transport Jendouba

BILAN AU 31/12/2020

(D.T)

ACTIFS	ANNEE 2020	ANNEE 2019
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations Incorporelles	81.141	69.696
Moins : Amortissements	-79.570	-62.456
Net Immobilisations incorporelles	**1.570**	**7.240**
Immobilisations Corporelles	49.543.313	48.071.066
Amortissements	-41.996.068	-38.971.336
Net Immobilisations corporelles	**7.547.245**	**9.099.730**
Immobilisations Financières	11.300	11.300
Amortissements	- 11.300	-11.300
Net immobilisations financières	**0**	**0**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS NETS	**7.548.815**	**9.106.970**
ACTIFS COURANTS		
Stocks	651.603	664.881
- Provisions	- 26.478	- 26.478
Total Net Stocks	**625.125**	**638.403**
Clients	10.199.769	9.403.709
- Provisions	-4.483.620	-3.870.708
Total Nets Clients	**5.716.149**	**5.533.001**
Autres Actifs Courants	3.041.558	3014.692
- Provisions	0	0
Total Net Autres Actifs Courants	**3.041.692**	**13.014.692**
Liquidités et équivalents des liquidités Nettes	**1.663.123**	**1.024.147**
TOTAL ACTIFS COURANTS NETS	**11.045.961**	**10.210.243**
TOTL DES ACTIFS NETS	**18.594.776**	**19.317.213**

BILAN AU 31/12/2020

(D.T)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2020	2019
CAPITAUX PROPRES		
* Capital Social	220.050	220.050
* Réserves	22.005	22.005
* Résultats reportés	2.918.071	4.788.391
* Autres capitaux propres	751.766	617.183
Total des capitaux propres avant Résul. exercice	**3.911.82**	**5.647.629**
Résultat Net	**-276.501**	**-1.796.414**
Total des Capitaux Propres	**3.635.391.**	**3.851.215**
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
* Emprunts	3.192.266	3.958.009
* Provisions	1.140.397	1.140.397
Total Passifs Non Courants	**4.332.663**	**5.098.405**
PASSIFS COURANTS		
- Fournisseurs et comptes rattachés	2.868.550	3.217.679
-Autres passifs courants	4.893.815	3.410.581
- Concours bancaires & passifs financiers	2.864.357	3.739.332
Total passifs courants	**10.626.722**	**10.367.592**
Total des Passifs	**14.959.385**	**15.465.998**
Total des capitaux propres et passifs	**18.594.776**	**19.317.213**

ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2020

(D.T)

Désignations	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
- Revenus	5.779.183	7.424.455
- Subvention d'Exploitation	13.880.000	11.480.000
- Autres Produits d'exploitation	322.558	264.922
Total des produits d'exploitation	**19.981.741**	**19.169.377**
CHARGES D'EXPLOITATION :		
- Achats Consommés	3.139.996	4.069.510
- Charges de personnel	11.920.069	12.066.386
- Dotations aux amortissements et provisions	3.654.759	3.701.524
- Autres charges d'exploitation	1.344.540	1.281.716
Total des charges d'exploitation	**20.059.348**	**21.119.136**
RESULTAT D'EXPLOITATION :	**-77.607**	**-1.949.759**
- Charges financières	-599.185	-655.865
- Produits financiers et de participations	47.295	24.162
- Autres gains	365.417	799.509
Résultat d'activité avant impôt	**-264.080**	**-1.781.953**
- Impôts sur les sociétés (minimum d'impôt)	-12.421	-14.461
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**-276.501**	**-1.796.414**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(D.T)

Désignations	2020	2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
* Résultat Net	-276.501	-1.796.414
* Ajustements pour :		
- Amortissements et Provisions	3.654.759	3.701.524
- Quote-part des subv. d'inves. Insc. aux comptes de prod.	-365.417	-379.234
* Variations des :		
- Stocks	13.272	42.645
- Clients et Comptes rattachés	-796.060	-504.204
- Autres actifs	-26.866	372.126
- Fournisseurs et autres dettes	1.134.105	-2.391.555
- Autres passifs courants	327.660	-78.926
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	**3.664.952**	**-1.034.038**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements Résultants de l'Acquisition d'Immobilisations	-1.483.691	-303.432
Flux de trésorerie affectés à l'investissement	**-1.483.691**	**-303.432**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
- Encaissements Provenant des Emprunts	2.280.804	3.352.000
- Remboursements d'Emprunts	-2.888.744	-2.283.816
Flux de trésorerie affectés aux activités de Financement	**-607.940**	**1.068.184**
VARIATION DE TRESORERIE	**1.573.321**	**-269.286**
Trésorerie au début de l'exercice	67.970	337.256
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**1.641.291**	**67.970**

2021R03060BCFA5

OFFICE DE DEVELOPPEMENT DU NORD-OUEST

BILAN

(Exprimé en Dinars)

Exercice clos au 31 décembre

ACTIFS	2020	2019
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	46 628	46 628
Moins : Amortissements	-46 628	-46 628
	0	**0**
Immobilisations corporelles	2 602 289	2 673 885
Moins : Amortissements	-2 269 405	-2 201 058
	332 884	**472 827**
Immobilisations financières	351	351
Moins : Provisions	-351	-351
	0	**0**
Total des actifs immobilisés	**332 884**	**472 827**
Total des actifs non courants	**332 884**	**472 827**
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	88 457	78 948
Moins : Provisions	-8 400	-8 400
Placements et autres actifs financiers	0	0
Liquidités et équivalents de liquidit	894 439	772 467
Total des actifs courants	**874 496**	**843 015**
TOTAL DES ACTIFS	**1 307 380**	**1 315 842**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2020	2019
CAPITAUX PROPRES		
Autres capitaux propres	930 910	981 209
Résultats reportés	-181 059	-112 832
Effets des modifications comptables	47 633	47 633
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	**797 484**	**916 010**
Résultat de l'exercice	**101 713**	**-68 227**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	**899 197**	**847 783**
PASSIFS		
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	79 939	96 253
Autres passifs courants	328 244	371 806
Total des passifs courants	**408 183**	**468 059**
TOTAL DES PASSIFS	**408 183**	**468 059**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	**1 307380**	**1 315 842**

DE RESULTAT

Exprimé en dinars

Exercice clos au 31 décembre

	2020	2019
Produits d'exploitation		
Revenus	1 655	1 450
Autres produits d'exploitation	2 766 329	2 638 118
Total des produits d'exploitation	**2 767 784**	**2 639 568**
Charges d'exploitation		
Achats d'approvisionnements consommés	124 245	155 311
Charges de personnel	2 230 811	2 143 705
Dotations aux amortissements et aux provisions	142 058	158 273
Autres Charges d'exploitation	253 789	265 238
Total des charges d'exploitation	**2 750 903**	**2 722 527**
Résultat d'exploitation	**17 081**	**-82 959**
Charges financieres	0	0
produits des placements	1 349	1 430
Autres gains ordinaires	83 467	13 460
Autres pertes ordinaires	-184	-158
Résultat des activités ordinaires avant impôt	**101 713**	**-68 227**
Impôt sur les bénéfices	0	0
Resultat net de l'exercice	**101 713**	**-68 227**
Effets des modifications comptables	0	47 633
RESULTATS APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	**101 713**	**-20 594**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Exprimé en dinars

Exercice clos au 31 décembre

	2020	2019
A- Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	**101 713**	**-68 227**
Ajustement pour :		
Amortissements et aux Provisions	142 058	158 273
Part de la Subvention D'investissement	-128 396	-193 295
Variation des :		
Stocks		
Créances		
Autre actifs	-9 509	-5 451
Fournisseurs et autre dettes	-59 876	51 722
Effets des modifications comptables	0	47 633
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	**45 990**	**-9 347**
B- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations	-2 116	-262 372
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	**-2 116**	**-262 372**
C- Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements des subventions d'investissements	78 097	60 764
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**78 097**	**60 764**
Variation de trésorerie	**121 972**	**-210 706**
Trésorerie au début de l'exercice	772 467	983 173
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	**894 439**	**772 467**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330.9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

2021R03070BCFA5